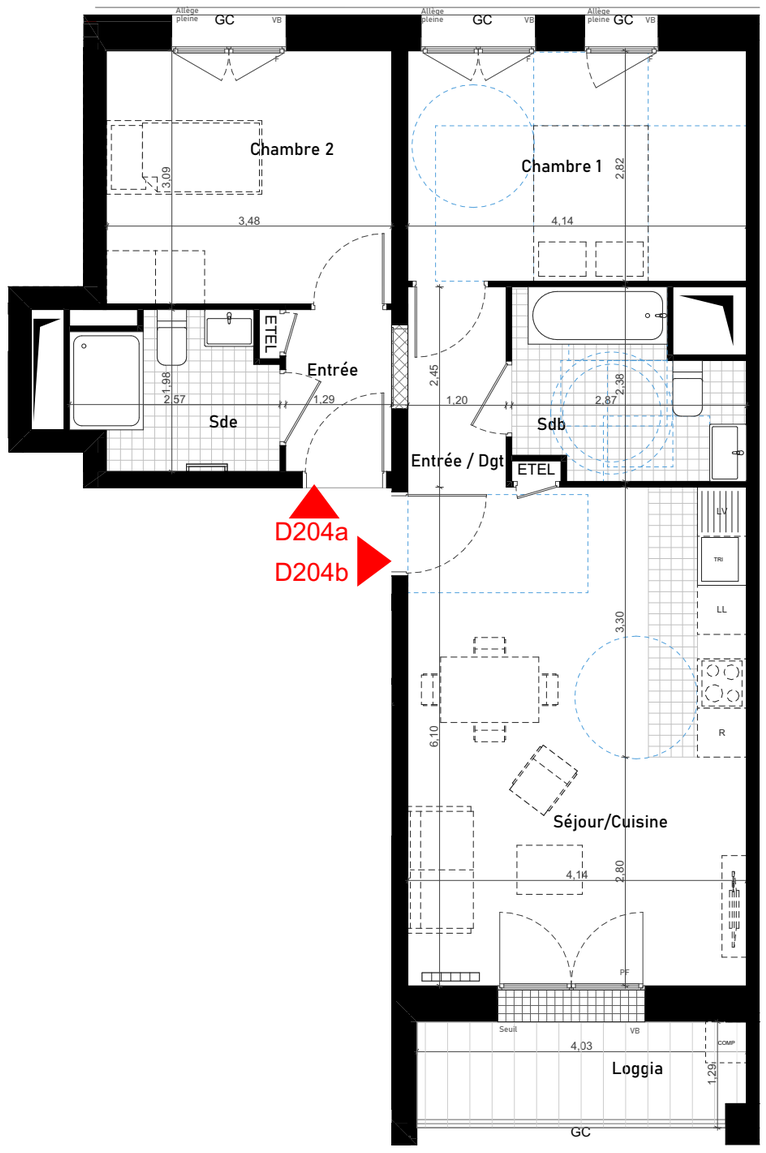
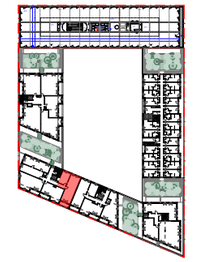
LE CENTRAL

LOT C.1.4

Boulevard Gaspard Monge, 91120, Palaiseau



Ce lot est vendu à un seul acquéreur qui choisit soit de le conserver en 3 pièces, soit de le diviser en 1 T1 et 1 T2. Pour le diviser, il suffit de supprimer la porte de distribution entre les 2 lots et d'ajouter une cloison séparative.



N

D204	Bâtiment D
R+2	T3

Chambre 1	11,65
Chambre 2	10,78
Entrée	2,56
Entrée / Dgt	4,50
Sdb	5,74
Sde	4,40
Séjour/Cuisine	23,67
Surface totale habitable	**63,30 m²**

Loggia	5,20
Surface totale extérieure	**5,20 m²**

Légende

- Entrée principale
- ETEL — Tableau électrique
- LV — Emplacement lave-vaisselle
- LL — Emplacement lave-linge
- R — Emplacement réfrigérateur
- C — Emplacement cuisson
- TRI — Emplacement tri des déchêts
- PL — Placard
- Sèche serviette
- Radiateur
- Jardinière commune à deux terrasses
- Limite de propriété
- Poteau
- Poutre
- F — Fenêtre ouvrante
- FIXE — Vitrage fixe
- PF — Porte fenêtre
- PFC — Porte fenêtre coulissante
- VB — Volets battants
- VR — Volets roulants
- ST — Stores intérieurs
- GC — Garde-corps
- Soffites et faux plafonds
- Carrelage au sol
- Sol loggia, balcon et terrasse
- Emprise PMR
- Gaine technique
- COMP — Bac à compostage

0 1m 2m 5m

1/75 eme

N.B.: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions que les équipements. Aucun plan de travail dans les cuisines n'est prévu. Les surfaces, les côtes, les hauteurs sous plafond, fauxplafond et soffites, ainsi que les hauteurs de seuils ou d'allèges sont approximatives. La présence de faux-plafonds, soffites, retombées, trappes de visite, au même titre que les dimensions des gaines techniques, ainsi que l'emplacement des descentes d'eau pluviale et des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. La surface des pièces inclut celle des placards. Le positionnement, le nombre et les dimensions des radiateurs sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer en onction de l'étude thermique. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Les pare-vues et claustras indiqués peuvent être supprimés en cas de non obtention du caractère définitif des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet. Les hauteurs sous plafonds et mansardes sont susceptibles d'évoluer suivant contraintes techniques.

Indice : 4 Date : 21/01/2026